

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS

ASSEMBLEE GENERALE DU 13 FEVRIER DEUX-MILLE VINGT

AFFICHAGE LE 21/02/2020

Nombre de conseillers composant le conseil communautaire : 32

Nombre de conseillers communautaires présents : 18

Nombre de pouvoir : 2

Délégués titulaires Présents :

Mesdames– Brigitte BERNALEAU – Mauricette EYHERAMONNO – Valérie GREAULT – Nathalie LOCHON – Jeanine MEDES – Sylvie MONDON - Valérie NAU – Marie France REGIS – Martine TILLET FAURIE – Clarisse VACHER

Messieurs Jean Marie BAYARD – Jean Claude CHADAPEAUD – Dominique BEYLY – Christian BIGOT – Philippe DUVERGER - Laurent GARBUIO – Jean Pascal GASTEUIL – Jacques MARIEN -

Pouvoirs : 2

Monsieur Richard BARBE à Madame Valérie GREAULT

Monsieur Patrick HOUSSAT à Madame Clarisse VACHER

Excusés :

Mesdames Martine ALI OMAR – Françoise ALVERGNE - Anne Marie PEYREFITTE -

Messieurs Jean-Pierre BARET – Dominique BEC – Marcel DURANT – Jean GALAND - Christian FERRARO - Alain MONTION – Jean MORA – Eric ROBIN

Absents : 1

Madame Annie HAMILLE -

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pascal GASTEUIL

ADMINISTRATION GENERALE

D19-2020 : Adoption du Procès-Verbal du conseil communautaire du 5/12/2019

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil communautaire en date du 5 décembre 2019.

D20-2020 : Adoption du Procès-Verbal du conseil communautaire du 23 janvier 2020

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil communautaire en date du 23 janvier 2020

FINANCES

D21-2020 : Délibération rectificative de la délibération D90-2019 du 25 juin 2019 portant sur la validation du choix de l'entreprise suite au lancement du Marché à Procédure Adaptée n° 2019-02 « fourniture et montage d'une épareuse ».

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers se prononcent pour adopter la délibération rectificative de la délibération D90-2019 du 25 juin 2019 portant sur la validation du choix de l'entreprise suite au lancement du Marché à Procédure Adaptée n° 2019-02 « fourniture et montage d'une épareuse ».

D22-2020 : Motion de soutien à la filière vin

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers adoptent la motion de soutien à la filière vin.

D23-2020 : Demande de subvention FDAEC Libournais Fronsadais

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers adoptent les dépenses d'investissement au titre des travaux voirie sur les 16 communes implantées sur le Canton du Libournais Fronsadais pour un montant de 325 281 € hors taxe et sollicitent une aide du Conseil départemental à hauteur de 62 879 € dans le cadre du FDAEC 2020 Via le Conseiller départemental du Libournais Fronsadais.

D24-2020 : Demande de subvention FDAEC auprès du Conseiller départemental du Nord Gironde

A l'unanimité (20 voix pour), les conseillers adoptent les dépenses d'investissement au titre des travaux voirie sur les 2 communes implantées sur le Canton Nord Gironde (Périssac et Saint Genès de Fronsac) pour un montant de 61 455 € hors taxe et sollicitent une aide du Conseil départemental à hauteur de 7 700 € dans le cadre du FDAEC 2020 via le conseiller départemental de Nord Gironde.

La séance a été levée à 18 h 45

Fait pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Madame la Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

La Présidente de la CDC du Fronsadais
Marie-France REGIS



